

**Province de Québec
MRC de D'Autray
Municipalité de Saint-Didace**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Didace, tenue à 19 h 30, le 10 février 2025, en salle de conférence de la Maison de la Rivière Maskinongé située au 531, rue Principale, à Saint-Didace.

À laquelle sont présents les membres du conseil :
Monsieur Sylvain Bélisle, maire-suppléant
Madame Julie Maurice, conseillère au siège #1
Madame Jocelyne Bouchard, conseillère au siège #3
Madame Yolande Simard, conseillère au siège # 4
Monsieur Jacques Martin, conseiller au siège #5
Monsieur Pierre Brunelle, conseiller au siège #6

Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence du maire-suppléant, Sylvain Bélisle et en présence de la directrice générale et greffière-trésorière, Chantale Dufort, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Monsieur le maire-suppléant, Sylvain Bélisle, annonce l'ouverture officielle de la séance.

2025-02-012

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard, appuyé par madame la conseillère Yolande Simard et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Remboursement pour accès au Centre Multifonctionnel de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon
 - 4.2 Fête de la Famille 2025 (Cible Famille Brandon)
 - 4.3 Nos bords de route j'me ramasse! (Les Amis de l'environnement de Brandon)
 - 4.4 Projet – Persévérance scolaire finissants au secondaire (collaboration intermunicipale)
 - 4.5 Addenda contrat de travail de la directrice générale
 - 4.6 Embauche au poste de Coordinatrice à la bibliothèque par intérim
 - 4.7 Embauche au poste de coordonnatrice aux loisirs et à la vie communautaire par intérim
5. **FINANCE**
 - 5.1 Adoption des comptes
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Nomination d'un officier municipal relatif au Règlement numéro 397-2023 et ses amendements concernant le contrôle animalier
 - 6.2 Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon (règlement d'emprunt achat du terrain)
 - 6.3 Nomination d'une coordonnatrice adjointe aux mesures d'urgence
 - 6.4 Engagement de la Municipalité de Saint-Didace dans le Schéma de couverture de risque incendie MRC de D'Autray
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Paiement décompte #6 final (route 349 phase 3)
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Désignation de fonctionnaires pour appliquer les règlements municipaux (aide-inspecteur)
 - 10.2 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (janvier)
11. **LOISIRS ET CULTURE**

Séance ordinaire du 10 février 2025

11.1 Journée spéciale Plaisirs d'Hiver 2025 (Programmation)

12. **VARIA**

13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-02-013 **Adoption du procès-verbal**

Il est proposé par madame la conseillère Julie Maurice, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Martin et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire, tenue le 20 janvier 2025, soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-02-014 **Remboursement pour accès au Centre Multifonctionnel de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon**

CONSIDÉRANT l'existence du Centre Multifonctionnel Desjardins du Nord de Lanaudière de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon, situé au 1111 chemin du Mont Lanaudière;

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens et citoyennes de la Municipalité de Saint-Didace pratiquent des activités sportives à cet endroit;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'offrir une accessibilité aux didaciens et didaciennes aux mêmes coûts que les résidents de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Julie Maurice, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle et résolu

D' accorder un remboursement équivalent à la différence entre la tarification non-résidents et résidents du Centre Multifonctionnel Desjardins du Nord de Lanaudière, le tout sur présentation de reçu d'abonnement au bureau de la Municipalité de Saint-Didace;

QUE le remboursement soit d'un maximum de 50\$ par personne par an.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-02-015 **Demande d'aide financière (Cible Famille Brandon — Fête de la Famille 2025)**

Sur proposition de madame la conseillère Jocelyne Bouchard, appuyée par madame la conseillère Julie Maurice, il est résolu que la municipalité accepte de participer comme partenaire collaborateur avec Cible Famille Brandon à l'organisation de la Fête de la Famille du 17 mai 2025. Un montant de 150 \$ sera versé en février 2025 à cette fin.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-02-016 **Nos bords de route j'me ramasse! (Les Amis de l'environnement de Brandon)**

CONSIDÉRANT la volonté de l'organisme les Amis de l'environnement de Brandon de faire prospérer le projet *Nos bords de route, j'me ramasse!* implanté à Saint-Gabriel depuis quelques années;

CONSIDÉRANT que le projet *Nos bords de route, j'me ramasse!* consiste à la mise en place d'une corvée collective de nettoyage de bords de route tous les mois de mai, le tout accompagné d'un volet sensibilisation, éducation et mobilisation, incluant une exposition de photos et œuvres d'art qui sera présenté dès l'été 2025 à la Maison de la Rivière Maskinongé;

CONSIDÉRANT l'implication de différents partenaires dans Brandon, les municipalités, écoles et commerçants participants, le député Yves Perron, la Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière, l'organisme AGIR Maskinongé, et plus particulièrement pour Saint-Didace l'organisme Association du Lac-Thomas;

CONSIDÉRANT la demande de financement, daté du 27 janvier 2025, de l'organisme les Amis de l'environnement de Brandon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Martin, appuyé par madame la conseillère Julie Maurice et résolu

D' accorder une aide financière de 200\$ afin d'aider l'organisme les Amis de l'environnement de Brandon à outiller l'Association du Lac-Thomas et ses bénévoles à la réalisation de la corvée collective de nettoyage de bords de route le samedi 3 mai entre 9h et 12h;

DE rendre disponible les ressources techniques et humaines nécessaires à une signalisation sécuritaire;

D' autoriser la présence de bénévoles sur toutes routes nécessaires sur le territoire pour la journée du 3 mai 2025.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-02-017

Projet — Persévérance scolaire finissants au secondaire (collaboration intermunicipale)

CONSIDÉRANT que la municipalité de Mandeville souhaite poursuivre le projet la réussite scolaire des étudiants finissants au secondaire du pôle Brandon ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Didace souhaite participer à cette reconnaissance envers les étudiants diplômés sur le territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard, appuyé par madame la conseillère Yolande Simard et résolu

DE collaborer avec les municipalités du pôle Brandon dans le cadre du projet des finissants au secondaire. Le nom des élèves finissants de la Municipalité de Saint-Didace seront publiés à l'entrée de la municipalité de Saint-Didace afin de célébrer leur réussite scolaire dans le milieu.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-02-018

Addenda contrat de travail de la directrice générale

CONSIDÉRANT l'évaluation annuelle de la directrice générale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Julie Maurice, appuyé par madame la conseillère Yolande Simard et résolu d'autoriser la signature, par le maire et la directrice générale, de l'addenda numéro 7 du contrat de travail de la directrice générale pour la mise en place d'une prime au rendement pour 2024.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-02-019

Embauche au poste de Coordinatrice à la bibliothèque par intérim

Résolution désignant un coordonnateur auprès du Centre régional de services aux bibliothèques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle et résolu

D' embaucher madame Sylvie Gagné au poste de Coordinatrice à la bibliothèque par intérim ;

QUE madame Sylvie Gagné soit nommée comme coordinatrice de la bibliothèque publique Louis-Edmond-Hamelin, à compter de la semaine du 10 février 2025 ;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'entente de travail relative à ce poste.

D' entériner la décision de faire travailler madame Jasmine Drouin, animatrice au camp de jour, approximativement 5 heures par semaine afin d'assurer les heures d'ouvertures de la bibliothèque et du Studio Lab les fins de semaines.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-02-020 Embauche au poste de Coordonnatrice aux loisirs et à la vie communautaire par intérim

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard, appuyé par madame la conseillère Yolande Simard et résolu

D' embaucher madame Andréanne Baillargeon au poste de Coordonnatrice aux loisirs et à la vie communautaire par intérim ;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'entente de travail relative à ce poste.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-02-021 Adoption des comptes

Il est proposé par madame la conseillère Julie Maurice, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Martin et résolu que la liste des factures courantes, au 7 février 2025, totalisant 14 635.32 \$, soit approuvée et que le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à en effectuer les paiements. De plus, le conseil accepte le rapport des sommes déjà déboursées en chèques, dépôts directs et prélèvements bancaires, du 1er au 31 janvier 2025 totalisant 231 387.03 \$ et des salaires nets totalisant 17 136.00 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-02-022 Nomination d'un officier municipal relatif au Règlement numéro 397-2023 et ses amendements concernant le contrôle animalier

CONSIDÉRANT que le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (règlement provincial) est entré en vigueur le 3 mars 2020;

CONSIDÉRANT que Le Carrefour canin de Lanaudière est autorisé à appliquer et à délivrer des constats d'infraction au nom de la Municipalité pour les infractions au Règlement numéro 397-2023 et ses amendements concernant le contrôle animalier ainsi qu'au règlement provincial ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement impose de nouveaux pouvoirs à la Municipalité à l'égard d'un chien ou de son propriétaire ou gardien, ainsi que les modalités d'exercice de ces pouvoirs, notamment au niveau de l'inspection et de la saisie de chiens potentiellement dangereux;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, il est nécessaire de nommer un officier municipal chargé de l'application du Règlement numéro 397-2023 et ses amendements concernant le contrôle animalier et du règlement provincial, plus précisément à la section III afin de travailler en collaboration avec Le carrefour Canin de Lanaudière lorsqu'il y aura lieu d'imposer de nouvelles conditions de garde et/ou d'imposer l'euthanasie d'un chien déclaré potentiellement dangereux et représentant un danger pour la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle et résolu

D' autoriser la directrice générale, madame Chantale Dufort, à agir à titre d'officier responsable des règlements suivants :

- *Règlement numéro 397-2023 et ses amendements concernant le contrôle animalier;*
- *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.*

DE poursuivre l'autorisation de l'entreprise 9266-3749 Québec Inc. agissant sous le nom de Le Carrefour canin de Lanaudière à appliquer et à délivrer des constats d'infraction au nom de la Municipalité pour les infractions au *Règlement 397-2023 et ses amendements concernant le contrôle animalier* ainsi qu'au règlement provincial.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-02-023 Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon (règlement d'emprunt achat du terrain)

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon a l'intention d'acquérir un terrain, soit le lot 3 506 520 dans le but d'assurer le projet de l'implantation d'une nouvelle caserne;

CONSIDÉRANT que le terrain en question est un terrain privé et non subventionné, et que son achat est nécessaire pour le bon déroulement du projet;

CONSIDÉRANT que le montant total pour l'acquisition du terrain s'élève à 350 000\$ plus les frais contingents, et qu'aucune subvention gouvernementale ne sera octroyée pour cet achat;

CONSIDÉRANT que l'achat du terrain a été jugé conforme aux objectifs de la Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Julie Maurice, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle et résolu

QUE les conseillers approuvent la démarche de la Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon dans la mise en place d'un règlement d'emprunt pour un montant de 485 000\$ (incluant tous les frais contingents et imprévus) afin de financer l'achat du terrain susmentionné, selon les conditions, et autorisent la signature des documents nécessaires à la réalisation de cette transaction;

QUE les modalités de financement de cet emprunt (taux d'intérêt, échéances, etc.) soient déterminées conformément au financement permanent, et que l'emprunt soit remboursé sur une période de 10 années;

QUE ce règlement d'emprunt soit soumis à l'approbation des autorités compétentes, le cas échéant, et qu'il soit mis en œuvre conformément aux lois et règlements en vigueur.
Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-02-024

Nomination d'une coordonnatrice adjointe aux mesures d'urgence

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC et des municipalités locales qui en font partie est de plus en plus sujet à des situations d'urgence nécessitant un coordonnateur des mesures d'urgence et un coordonnateur adjoint des mesures d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent obligatoirement, dans leur plan des mesures d'urgence, se nommer un coordonnateur adjoint aux mesures d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE madame Chantale Dufort, directrice générale, occupe actuellement la fonction de coordonnatrice des mesures d'urgence pour la Municipalité de Saint-Didace;

CONSIDÉRANT QU'il convient de nommer pour la Municipalité de Saint-Didace une coordonnatrice adjointe, en absence de la coordonnatrice aux mesures d'urgence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard, appuyé par madame la conseillère Yolande Simard et résolu

QUE le conseil municipal nomme Madame Audrey Soulières, adjointe administrative, à la fonction de coordonnatrice adjointe des mesures d'urgence pour la Municipalité de Saint-Didace.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-02-025

Engagement de la Municipalité de Saint-Didace dans le Schéma de couverture de risque incendie MRC de D'Autray

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de D'Autray a adopté le projet de schéma de couverture de risques en incendie 2024-2034 ;

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risque 2024-2034 prévoit un plan de mise en œuvre dont quelques actions relèvent de l'autorité de la municipalité de Saint-Didace, notamment celles prévoyant un mécanisme de contrôle et d'entretien du réseau d'aqueduc et des points d'eau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Martin, appuyé par madame la conseillère Yolande Simard et résolu

QUE la municipalité de Saint-Didace prend en considération les actions prévues aux paragraphes 8 et 9 de l'article 13 du schéma de couverture de risques en incendie 2024-2034 de la MRC de D'Autray.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-02-026 Paiement décompte # 6 final (route 349 phase 3)

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de monsieur Stéphane Allard, ingénieur pour la MRC d'Autray et responsable de la surveillance des travaux de réfection de la route 349 phase 3, pour le paiement du décompte # 6 de l'entreprise Excavation Normand Majeau Inc. (libération finale de la retenue) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Julie Maurice, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Martin et résolu que le conseil municipal entérine le paiement du décompte # 6 au montant 14 536.61 \$ à l'entreprise Excavation Normand Majeau Inc., qui a été exécuté et financé par le règlement d'emprunt 376-2022 (route 349 phase 3).

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-02-027 Désignation des fonctionnaires pour appliquer les règlements municipaux (aide-inspecteur)

CONSIDÉRANT QUE les règlements de la municipalité de Saint-Didace désignent des fonctionnaires pour assurer l'application de ces règlements ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de définir qui sont les fonctionnaires désignés pouvant assurer l'application de ces règlements ;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'avoir un aide-inspecteur qui parcourt le territoire dans le cadre de ses fonctions pour assurer un meilleur suivi des règlements ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner ces aide-inspecteurs comme fonctionnaires responsables de l'application de la réglementation d'urbanisme et d'environnement, au sens de l'article 119 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et à l'application du règlement relatif aux nuisances,

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner ces aide-inspecteurs comme fonctionnaires responsables de l'application de la réglementation municipale où le terme « inspecteur municipal » est utilisé et tous les autres règlements de la Municipalité de Saint-Didace où un fonctionnaire doit être désigné et autorisé par le conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Martin, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE les journaliers aux travaux publics, madame Kassandra Martel et David Jobin-Niquette, sous la supervision du coordonnateur des travaux publics, monsieur Sébastien Hubert, soient nommés fonctionnaires désignés pour l'application des règlements mentionnés ci-haut, qu'ils soient autorisés, dans le cadre de leurs fonctions, à inspecter le territoire de la municipalité de Saint-Didace afin de prendre des photos et de transmettre des informations au service de l'urbanisme lorsque les règlements ne semblent pas respectés.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Dépôt Dépôt du rapport sur l'émission des permis

La directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil le rapport sur l'émission des permis du mois de janvier 2025.

2025-02-028 Journée spéciale Plaisirs d'Hiver 2025 (Programmation)

Le conseil a pris connaissance de la programmation de la journée spéciale Plaisirs d'hiver 2025, préparée par Audrey Soulières, adjointe administrative, dans le cadre des activités hivernales et en respect des prévisions budgétaires 2025, en conséquence, il est proposé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard, appuyé par madame la conseillère Yolande Simard et résolu d'en adopter le contenu.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Période de questions

2025-02-029

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Julie Maurice, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard et résolu que cette assemblée soit levée à 20 h 30.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Sylvain Bélisle
Maire-suppléant

Chantale Dufort
Directrice générale

Je, Sylvain Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.